



WEBINAIRE SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

10 déc. 2021

L'humanité à la croisée des chemins : Les droits de l'homme universels face au commerce du prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes

La Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2021 marque le 73^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations unies. Pour répondre aux défis mondiaux d'inégalités sans précédent dans le sillage de la pandémie Covid-19, le Secrétaire général des Nations unies a déclaré qu'un nouveau contrat social pour une nouvelle ère était nécessaire. Dans ce contexte, en 2021, le thème des campagnes est axé sur l'égalité : Réduire les inégalités, promouvoir les droits de l'homme et l'article 1 de la Déclaration « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

La Déclaration a été adoptée en 1948 et est le résultat des expériences négatives de la Seconde Guerre mondiale. Immédiatement après la fin de cette guerre et la création de l'ONU, la communauté internationale a ressenti le besoin d'une protection efficace contre l'éventualité d'une répétition de telles atrocités. Les dirigeants mondiaux de l'époque ont décidé de rédiger un document garantissant les droits de chaque être humain où qu'il se trouve.

Le problème sous-jacent de la Déclaration était l'absence d'un mécanisme clair de mise en œuvre. C'est pourquoi la Commission des droits de l'homme a envisagé de préparer une Charte internationale des droits, en complétant la Déclaration par deux instruments juridiquement contraignants, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits sociaux, culturels et économiques.

La Déclaration est reconnue comme faisant partie du droit international coutumier universel et constitue la clé des réformes à tous les niveaux de représentation internationale, régionale et nationale, dans le respect du caractère universel, inaliénable et indivisible de l'ensemble des droits de l'homme (politiques, civils, sociaux, économiques, culturels).

René Cassin, qui a représenté la France lors de la finalisation du texte de la DUDH, a comparé la Déclaration au portique (ou porche d'entrée) d'un temple grec classique - avec une fondation, des marches et quatre colonnes surmontées d'un fronton triangulaire au sommet.

Cassin a considéré les articles 1 et 2, les blocs de fondation, les principes fondamentaux de dignité, d'égalité, de liberté et de solidarité. Le préambule - qui explique pourquoi la déclaration est nécessaire - constitue les marches. Les articles 3 à 27 sont quatre piliers : d'abord les droits fondamentaux de l'individu ; ensuite les droits civils et politiques, puis les libertés spirituelles, publiques et politiques ; le quatrième pilier est consacré aux droits sociaux, économiques et culturels. Les articles 28 à 30 - qui font référence au devoir de l'individu envers la société et à l'interdiction de privilégier certains droits au détriment

d'autres ou en contradiction avec les objectifs de l'ONU - forment le fronton triangulaire du temple grec de Cassin.

En 1948, les 30 articles ont été conçus comme une protection globale de l'être humain. Cependant, l'histoire récente a montré qu'il y a eu des obstacles à la pleine protection des droits de l'homme lors de crises humanitaires majeures causées par les politiques destructrices des régimes totalitaires, les conflits inter ethniques, le terrorisme, le trafic de drogue, la traite des êtres humains, ainsi que le prélèvement forcé et le trafic d'organes humains.

La décision infâme prise après la Seconde Guerre mondiale de transférer les pays d'Europe centrale et orientale sous la garde de l'URSS a permis le développement d'un régime atroce, fondé sur l'idéologie marxiste-léniniste et dirigé contre tous les principes et normes inclus dans la Déclaration.

J'ai fait l'expérience du communisme totalitaire en Roumanie à une époque de ma vie où le développement individuel de toute jeune personne était marqué par la doctrine du parti unique comme appareil d'oppression de toute opinion opposée. J'ai vu et ressenti le communisme chez moi. Je me permets de parler de ce sujet parce que la Roumanie avait l'appareil totalitaire le plus dur et le plus durable qui n'a pu être renversé que par une révolte populaire sanglante et le sacrifice de ceux qui ont perdu la vie. Dans aucun pays d'Europe centrale et orientale, le système totalitaire communiste n'a eu plus de longévité et d'intensité qu'en Roumanie, où il a maintenu sa position de domination absolue sur la société, l'économie et la culture.

Entre 2000 et 2004 et de 2012 à 2015, les gouvernements roumains ont réactivé les relations bilatérales controversées entre la Roumanie et la Chine. Au cours de ces périodes, la persécution des pratiquants de Falun Gong en Roumanie s'est intensifiée et ils ont fait l'objet d'intimidations, d'expulsions et de refus d'accès aux lieux publics où ils pratiquaient, d'enquêtes et d'amendes. La plupart du temps, la voiture de police dans laquelle ils étaient emmenés pour enquête se transformait en salle de torture mentale et physique. La relance des relations roumano-chinoises a également entraîné une sélection rigoureuse des journalistes accrédités lors des visites d'officiels chinois en Roumanie.

Retrouver la mémoire collective

Nous avons évoqué les problèmes de la Roumanie. Mais il ne s'agit pas seulement de ce pays.

À l'heure où la souffrance des personnes sous le contrôle de dictateurs a atteint des limites indescriptibles, des mesures concrètes devraient être prises à l'encontre des États qui se cantonnent aisément au communisme. Cependant, de nombreux pays se sont perfectionnés dans le contournement des principes éthiques de la protection des droits de l'homme.

Je pense qu'un rôle particulier dans l'éradication des pratiques criminelles des gouvernements totalitaires devrait être assumé par les États d'Europe centrale et orientale

auxquels l'histoire a donné le rôle de témoins et de survivants et qui devraient assumer leur mandat honorifique.

Dans le cadre de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, les pays post-communistes d'Europe centrale et orientale doivent agir sous le réflexe de la mémoire collective pour initier des actions de coalitions diplomatiques afin de sanctionner les pratiques totalitaires dans n'importe quel coin du monde, les mêmes partout et à tout moment.

Retrouver la mémoire nous aide à identifier les responsabilités qui sont indispensables au fonctionnement de tout système démocratique. Malheureusement, depuis 1989, les pays post-communistes d'Europe centrale et orientale sont restés bloqués dans le traditionnel syndrome d'amnésie, alors qu'ils auraient dû condamner sans équivoque leurs propres tortionnaires.

Dans le monde, plus de 100 millions de personnes ont été victimes du système communiste, et ce chiffre est aujourd'hui en forte augmentation.

Le côté sombre du communisme offre un aperçu du désastre des civilisations et de la perte de la notion même d'humanité. Le communisme a étouffé les pays d'Europe centrale et orientale où, en règle générale, l'appareil politique identifiait l'ennemi et les services secrets étaient chargés de l'anéantir par la détention, la torture et l'exécution.

Je veux partager avec tous que en tout lieu et à tout moment le communisme est et sera toujours une construction utopique qui transforme l'individu en un simple rouage de l'immense machinerie du parti unique et que le totalitarisme est un régime qui nie les droits de l'homme et subordonne l'individu à ses intérêts.

Ceci étant dit, tournons-nous maintenant vers la Chine.

L'absence d'une position ferme de la part des États membres de l'ONU et le fait que la région Asie-Pacifique ne dispose pas d'un système régional de protection des droits de l'homme rendent possibles la privation arbitraire de liberté, la torture et la peine de mort.

Sous couvert d'assumer la liberté d'autogestion, la Chine reste une forteresse dans laquelle le rapport aux droits de l'homme préjuge d'un statut social, une variante criminelle, révélée par un petit nombre de témoins et très peu de survivants de la persécution constamment dirigée contre les pratiquants de Falun Gong, les musulmans et les chrétiens.

La privation arbitraire de liberté de ces segments de la population dans des centres de détention et des camps, des hôpitaux fortifiés contenant un mélange de formes culturelles permet aux tortionnaires la mobilité des pratiques d'extermination par la torture, le prélèvement d'organes sur des êtres vivants, le meurtre sans procès et sans responsabilité.

Selon certains spécialistes, la persécution du Falun Gong, qui dure depuis plus de deux décennies, y compris le prélèvement forcé d'organes, répond aux critères de ce que l'on

appelle un «génocide froid», c'est-à-dire un génocide qui se déroule de manière si secrète et si lente qu'il n'est pas perçu comme tel par la communauté internationale.

L'éradication organisée par l'État du groupe spirituel Falun Gong par le biais de la sécurité extrajudiciaire - le Bureau 610 - est l'une des violations les plus graves de la Déclaration au XXIe siècle. La Chine a habilement contourné le système d'alerte international de la communauté internationale, mais les entretiens avec les victimes montrent qu'il y a des centaines de milliers de personnes persécutées chaque jour.

Ainsi, en 20 ans, un mécanisme de destruction humaine s'est formé qui désormais se perpétue.

Récemment, des organismes internationaux et européens ont réagi officiellement pour trouver des solutions afin de mener des inspections et des enquêtes indépendantes sérieuses sur la persécution et le prélèvement forcé d'organes sur les pratiquants de Falun Gong - le segment de la population qui constitue la plus grande source de profits pour les tortionnaires en Chine.

Le prélèvement forcé et le trafic illégal d'organes humains devraient figurer à l'ordre du jour permanent des organismes internationaux et régionaux et constituer une priorité pour chaque État afin de marginaliser et de sanctionner l'État chinois.

Un tournant décisif

En réponse aux crimes commis par le Parti communiste chinois (PCC) au cours des 20 dernières années, le China Tribunal, un tribunal populaire indépendant basé à Londres, a été créé en 2019. Composé d'experts indépendants, le tribunal a été présidé par Sir Geoffrey Nice QC, qui a précédemment dirigé les poursuites contre l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international de La Haye.

Dans son jugement préliminaire de 2019, le China Tribunal a déclaré que le régime chinois continue de tuer des prisonniers de conscience et de vendre leurs organes à des fins lucratives et a également déclaré la Chine « État criminel », l'accusant de tolérer et de cautionner le prélèvement forcé d'organes depuis plus de 20 ans.

Le tribunal a conclu que les adeptes de la pratique spirituelle Falun Gong étaient l'une des principales sources d'organes humains et a décrit le prélèvement forcé d'organes comme « La plus grande violation possible des droits de l'homme d'une personne. »

Il y a quelques jours à peine, le 29 novembre, la commission des droits de l'homme du Parlement européen a organisé un groupe de travail au cours duquel des présentations ont été faites et des conclusions ont été tirées sur la situation du prélèvement forcé d'organes sur des êtres vivants condamnés à la détention arbitraire dans des camps chinois.

Les parlementaires européens ont noté que ce phénomène criminel sans précédent nécessiterait la nomination d'un rapporteur spécial indépendant, tant au niveau de l'UE que des Nations unies.

Ils ont conclu en déclarant que la détention arbitraire et l'emprisonnement dans des camps de diverses catégories de personnes appartenant à des minorités ethniques, confessionnelles et religieuses, des opposants politiques au système totalitaire chinois, ainsi que le prélèvement forcé d'organes sur des êtres humains et leur vente sur le marché noir, constituent la pire violation des droits de l'homme du XXI^e siècle.

Les parlementaires européens se sont également engagés à suivre ce dossier déjà constitué et à le porter à l'attention des sessions de mars et juillet 2022 afin d'établir des sanctions concrètes.

Un événement notable

Cet automne, un « Sommet mondial sur la lutte et la prévention des prélèvements forcés d'organes » a réuni des experts internationaux dans les domaines de l'éthique médicale, de la justice, des droits de l'homme, de la liberté religieuse, ainsi que des témoins des horreurs commises dans les camps d'extermination chinois.

Le dernier jour du Sommet, la « Déclaration universelle sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes » a été initiée afin de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle agisse afin de mettre fin au prélèvement forcé d'organes sur les personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques et religieuses en Chine.

Le Sommet a été précédé, le 14 juin 2021, par des déclarations inquiétantes d'experts des droits de l'homme des Nations unies sur des rapports faisant état de prélèvements d'organes présumés sur des minorités, notamment des pratiquants de Falun Gong, des Ouïghours, des Tibétains, des musulmans et des chrétiens, détenus en Chine.

Alarmés par les allégations de prélèvements d'organes, les experts des droits de l'homme de l'ONU ont appelé la Chine à répondre rapidement à ces allégations et à autoriser une surveillance indépendante par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. Ils ont également été profondément préoccupés par les informations faisant état d'un traitement discriminatoire des prisonniers ou des détenus en raison de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leurs convictions.

Un autre mécanisme concernant les droits de l'homme de l'ONU a souligné les inquiétudes suscitées par la pratique du prélèvement d'organes sur des prisonniers appartenant à une minorité religieuse particulière. « Malgré la mise en place progressive d'un système de don d'organes volontaire, des rapports faisant état de graves violations des droits de l'homme dans le cadre du prélèvement d'organes pour des transplantations en Chine continuent d'apparaître », ont déclaré les experts de l'ONU.

La Chine rejette systématiquement les recommandations du Conseil des droits de l'homme des Nations unies dans le cadre de la procédure d'examen périodique universel visant à respecter le droit à la vie, le droit de ne pas être torturé, le libre accès à la justice, la liberté d'opinion, les garanties des droits religieux, etc.

Déclaration universelle sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur la récente Déclaration universelle sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes. (<https://ud-cp-foh.info/>).

Considérée par nous comme un appel à l'action collective, cette déclaration marque un tournant dans la compréhension du besoin urgent d'un mécanisme international indépendant de surveillance et de rapport sur la situation des droits de l'homme en Chine.

Au XXI^e siècle, le prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes n'est en aucun cas un simple problème national, mais un problème d'humanité. La déclaration, que toutes les organisations et tous les individus du monde entier sont invités à signer conjointement, est un outil permettant de mettre un terme à la brutalité du PCC.

En tant que cosignataire de la déclaration, SIRDO exprime son intérêt à déclencher une action résolue de la part des décideurs du monde entier pour arrêter et prévenir les pratiques illicites qui portent atteinte à la vie et à l'intégrité humaines au bénéfice d'intérêts particuliers.

Une réalisation prospective de l'évaluation devrait inciter la Chine à procéder à l'autodénonciation.

Conclusion

Il ne faut pas oublier que contre toutes les données convaincantes présentées depuis 20 ans, les témoignages et les preuves existantes, le meilleur allié de la dictature chinoise était et reste le silence.

Nous pensons qu'au cours des 73 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la DUDH, la Chine a perdu sa place parmi les pays luttant pour la protection des droits de l'homme, restant captive de l'opinion exprimée par ses fonctionnaires selon laquelle la DUDH reflète exclusivement de simples idées occidentales.

Le 10 octobre 1968 - 20 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme - celui qui a été appelé le père de la Déclaration, René Cassin, a reçu le prix Nobel de la paix.

En recevant ce prix, Cassin a déclaré : « Je suis très heureux ». Mais il a ajouté : « Je serais plus heureux s'il y avait un peu plus de justice dans le monde. »

Nous souscrivons à l'espoir qu'il y ait plus de justice dans le monde et que de nombreux pays mettent en œuvre la DUDH et maintenant, avec les preuves indéniables, rejoignent la Déclaration universelle sur la lutte et la prévention du prélèvement forcé d'organes.